

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA-1294
RELATIF A LA SOUSTRACTION DES ZONES R4 DE L'APPLICATION DE
L'ARTICLE 94 DE LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS
LEGISLATIVES EN MATIERE D'HABITATION**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1294 relatif à la soustraction des zones R4 de l'application de l'article 94 de Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 4 septembre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 4 septembre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 4 septembre 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière